

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 31 octobre 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 octobre 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_142

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra notamment :

- L'ajustement des crédits d'amortissement de l'exercice en vue de l'enregistrement du prorata temporis en fin d'année financé par la réduction du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement.
- L'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 360 194 €, dont 260 194 € pour des acquisitions aux Griffons, financée par l'emprunt.
- L'ajustement de la subvention d'équilibre versée au budget de la cuisine centrale financée par les recettes supplémentaires générées par la mise à jour de la mise à disposition de personnel du budget principal au budget annexe de la cuisine centrale.

BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°4

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		120 000,00		
70	708421	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes				120 000,00
		opérations d'ordres				
042	6811	Dotations aux amortissements		150 000,00		
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00			
		Totaux	150 000,00	270 000,00	-	120 000,00
Totaux Dépenses / Recettes				120 000,00		120 000,00
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
16	1641	Emprunt				360 194,00
21	21318	Autres bâtiments publics		100 000,00		
21	21328	Autres bâtiments privés (GRIFFONS)		260 194,00		
		opérations d'ordres				
040	28188	Amortissements des autres immobilisations corporelles				150 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			150 000,00	-
		Totaux	-	360 194,00	150 000,00	510 194,00
Totaux Dépenses / Recettes				360 194,00		360 194,00
Total investissement					-	

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 octobre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget principal de la ville 2024 adopté le 14 décembre 2023 ;

Vu le budget supplémentaire de la ville 2024 voté le 28 mars 2024 ;

Vu les décisions modificatives du budget principal de la ville validées le 29 février, le 30 mai et le 26 septembre 2024;

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.